

Assurance-chômage—Loi

Je viens d'entendre mon ami le député de Welland (M. Railton) et je suis heureux de le voir aujourd'hui à la Chambre. C'est un de mes bons amis et j'ai beaucoup d'estime pour lui; aussi j'espère qu'il va participer à ce débat, car un aspect inquiétant dans cette division de plus en plus marquée entre les nantis et les démunis, c'est que le problème dépasse de beaucoup l'échelle régionale. Il existe dans les grandes agglomérations comme dans les petites villes, et dans les provinces de l'Atlantique.

Il est intéressant de constater que la circonscription du député de Welland est située dans la région de St. Catharines-Niagara qui vient au troisième rang de celles où le taux de chômage urbain est le plus élevé. Dans les provinces de l'Atlantique, nous avons l'habitude de considérer cette région comme une ceinture de sous-développement, car elle est entourée de villes jolies et apparemment prospères comme St. Catharines, Welland, Thorold et Niagara Falls. On se demande donc pourquoi il existe un tel problème de chômage puisque le taux est de plus de 11 p. 100 et que c'est la troisième région du Canada où le chômage est élevé. Je sais que le député de Welland s'en inquiète autant que moi.

M. Railton: C'étaient les chiffres d'il y a un an, la situation a changé.

M. McGrath: J'ai bien écouté le discours du ministre. Je puis lui avouer ma déception. Je suis déçu car il montre une insensibilité totale à l'égard de la question, ce qui convient mal à l'idée que j'avais de lui. Ce n'est pas un homme dépourvu de cœur; il est même d'un tempérament généreux. Le discours froid et stérile que lui a préparé une poignée de bureaucrates anonymes qui n'ont aucune idée du sujet, semble lui prêter une insensibilité inusitée, alors que le sujet touche directement les vies de tant de gens.

J'ai été également surpris de la brièveté de son discours. Je pensais qu'il se donnerait le mal d'exposer la question à la Chambre avec plus de profondeur et plus en détail, afin que nous puissions en débattre en connaissance de cause, mais il ne l'a pas fait. Certaines de ses observations m'ont plutôt étonné. Ainsi, pour justifier les modifications proposées au régime d'assurance-chômage par le projet de loi à l'étude, il a déclaré les faire afin que l'assurance-chômage ne devienne pas un mode de vie. Ce n'est pas avec fierté que je dis à la Chambre que je viens d'une région du pays où, à cause de la situation économique dans bien des cas, l'assurance-chômage est en fait devenue un mode de vie. C'est une réalité économique dont on doit tenir compte dans les provinces atlantiques, cette région visiblement démunie du pays.

C'est une réalité de la vie dans ces provinces, surtout à Terre-Neuve où le chômage est devenu chose courante. Il y a dix ans, à l'occasion de sa campagne dans les provinces atlantiques avant les élections de 1968, le premier ministre (M. Trudeau) promettait de mettre fin aux disparités attribuables au chômage élevé et aux faibles revenus. Il allait y mettre un terme en imposant un genre de plan Marshall aux provinces de l'Atlantique. Nous savons tous ce que le plan Marshall a fait pour l'Europe dévastée par la guerre. Le résultat du plan Marshall aujourd'hui, c'est que le mark allemand est la monnaie la plus forte du monde. L'Europe est prospère et la situation de l'emploi là-bas fait l'envie du Canada. Voilà les résultats du plan Marshall en Europe. Nous constatons ce que l'aide américaine a fait pour le Japon, pays lui aussi dévasté

par la guerre. Le yen japonais est l'une des deux plus fortes monnaies du monde et l'économie du Japon fait des jaloux dans le monde entier.

Voilà ce qu'on nous a promis dans les provinces de l'Atlantique en 1968, un programme d'aide du type plan Marshall pour en finir avec la plaie traditionnelle de la disparité économique dont nous avons hérité en 1949 et que nos voisins des provinces Maritimes supportent depuis plus longtemps encore. Cette promesse était aussi vaine et creuse, aussi dépourvue de sincérité que la même promesse qu'avait faite le même premier ministre, pendant la même campagne électorale en ce qui concerne l'avènement d'une société juste.

Il s'ensuit qu'au cours des dix dernières années—je ne peux que parler de dix dernières années parce qu'elles coïncident avec le régime du très honorable premier ministre—le chômage a connu une courbe ascendante dans ces quatre provinces. Quand les emplois permanents sont inexistant, tout ce qu'une personne peut espérer, c'est de se dénicher un emploi saisonnier dans la pêche ou l'industrie forestière dans les provinces Maritimes ou encore, dans l'agriculture ou le tourisme. On ne saurait espérer davantage. Ou bien on peut se tourner vers ce que moi-même et bien d'autres gens considérons comme une forme d'assistance sociale fédérale, en l'occurrence le programme Canada au travail. Il n'y a pas d'autres possibilités. Il n'y a rien, sauf l'assurance-chômage. Et maintenant le ministre veut supprimer même cette possibilité. Il veut retirer cette possibilité de notre économie sans planification suffisante et sans égard aux conséquences de cette décision.

● (1442)

Pour ce qui est des consultations, monsieur l'Orateur, c'est un mot que le gouvernement ne connaît pas. Il n'y a pas eu de consultations au sujet du bill. Il n'y a pas eu non plus de consultations au sujet du bill sur les allocations familiales. On peut se demander pourquoi le gouvernement fédéral devrait consulter les provinces au sujet d'une question qui relève du secteur fédéral. Il devrait le faire pour la raison bien simple que les paiements de transfert de ces programmes sociaux sont d'une importance primordiale pour l'économie des quatre provinces de l'Atlantique. Le fait de réduire les prestations d'assurance-chômage sans consulter les provinces peut entraîner des conséquences graves. Une province qui compte un demi-million d'habitants peut avoir une dette se situant entre un milliard et deux milliards de dollars. Dans ce cas, elle doit s'adresser aux marchés financiers du monde de temps à autre pour emprunter de l'argent afin de payer les frais afférents à cette dette et garder son compte courant à flot. Les conséquences dans ce cas sont énormes. Cela veut dire que ceux qui ne pourront plus obtenir d'assurance-chômage devront compter au lieu sur le bien-être social de la province. A cause de cela, le procédé de suppression des prestations devrait être graduel afin d'atténuer les conséquences économiques sur les provinces comme Terre-Neuve. L'assurance-chômage est une partie très importante de l'économie de cette région du Canada.

Le ministre a parlé d'utiliser un bistouri au lieu d'une hache. A mon avis, il vaut probablement mieux utiliser une hache qu'un bistouri s'il n'y a pas d'anesthésie, parce qu'au moins, une hache coupe net et rapidement, tandis que le bistouri est un instrument précis à manier avec précision. Pour utiliser cet instrument, il faut d'abord anesthésier le malade. Ce que le